



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

82^{ème} SESSION DU CSFM

La 82^{ème} session du Conseil supérieur de la fonction militaire s'est déroulée du 14 au 18 juin 2010 à l'École militaire, à Paris.

Lors de la séance plénière, le ministre a fait observer une minute de silence en mémoire de nos frères d'armes, morts en service depuis la 81^{ème} session.

Le Conseil a examiné vingt et un projets de textes, dont six en procédure d'urgence et exprimé les interrogations et les préoccupations de la communauté militaire.

Le Conseil émet **un avis favorable pour seize de ces projets de textes** dont certains accompagnés de remarques, concernant notamment le dispositif d'habillement.

Cinq textes ont reçu un avis défavorable :

- s'agissant des trois projets de décret traitant du détachement-intégration des militaires dans les fonctions publiques, le Conseil considère que le militaire doit être réintégré sans délai au sein de l'institution, même lorsque la fin du détachement est de son fait ;
- le quatrième texte d'application de la loi sur la mobilité et les parcours professionnels (LMPP) nécessite des éclaircissements sur les droits à pension du fonctionnaire intégré dans un corps militaire après 15 ou 25 années de services civils et militaires ;
- enfin, si le Conseil émet un avis favorable sur le projet de loi visant à augmenter les limites d'âge de certains officiers de l'air, il est défavorable au décret visant à promouvoir les lieutenants du corps des officiers de l'air au grade de capitaine à quatre ans de grade.

S'agissant des problèmes posés dans le cadre des **affectations à l'OTAN**, et déjà évoqués au cours de la session du CSFM de décembre 2009, le ministre a notamment annoncé, pour les prochaines semaines, la mise en place de prestations familiales temporaires « expatriation OTAN » et la révision à la hausse de l'indemnité de résidence à Norfolk, puis sur d'autres sites en fonction des études en cours. Doit suivre une série de mesures dont, notamment, la possibilité de cumul de l'IRE et de l'ISSE en cas de projection à partir de l'étranger, et l'allongement de 6 mois à 18 mois du délai de remboursement de l'avance de solde qui peut être demandée par les militaires partant à l'étranger.

Campagne double pour l'Afghanistan

Le Conseil est soucieux de ses frères d'armes projetés sur le théâtre de crise à forte intensité qu'est l'Afghanistan où le risque permanent est très élevé. Il prend acte de l'engagement du ministre de porter le dossier au sein du Gouvernement. A présent, le Conseil attend la réponse, promise d'ici la fin de l'année.

Retraites

Abordant la réforme des retraites, et évoquant la complexe transposition des mesures générales au système spécifique des pensions militaires, le ministre a précisé qu'il s'est attaché à la prise en compte des spécificités du statut militaire en se référant aux travaux du Haut Comité d'Évaluation de la condition militaire (HCECM).

Le Conseil a été informé des grandes orientations du projet du Gouvernement. Il prend note de l'effort de solidarité nationale que ce projet demande à la communauté militaire. Cependant, il souligne que cet effort ne saurait aller au-delà des limites induites par l'état militaire, justement rappelées dans le dernier rapport du HCECM et qu'il convient de prendre en compte.

Par ailleurs, le Conseil répond favorablement à la proposition du ministre de la défense de participer aux travaux qui vont s'engager et demande à être consulté durant la phase d'élaboration des textes. A cet effet, il souhaite que soit constitué un groupe d'étude.

Grille indiciaire

Le Conseil a pris note de la confirmation de la volonté du ministre d'achever pour 2011 la mise en place de la nouvelle grille indiciaire. Cependant, il regrette qu'il ne puisse être apporté de solutions aux pertes d'occurrence subies par certains militaires promus avant le 1^{er} janvier 2009.

L'externalisation

Le ministre rappelle que l'externalisation de prestations de soutien n'est pas une finalité en soi mais un moyen de réaliser des économies sans dégradation du service. Toutefois, il s'engage à ce qu'il y ait des études comparatives de coûts pour s'assurer du bien fondé de cette démarche.

Les bases de défense

A propos des bases de défense, le Conseil a évoqué des problématiques de terrain. Le ministre souhaite qu'elles lui soient précisées et transmises par le secrétaire général du CSFM.

Décorations

Suite à l'engagement du ministre lors de la dernière session du Conseil, le renfort en personnels traitant les dossiers de décoration à l'état-major des armées va permettre de résorber les 3000 dossiers en attente, ainsi que de réduire le délai moyen de traitement de 21 à 6 mois.

Carte du combattant

Le Conseil se réjouit d'une adaptation des critères d'attribution de la carte du combattant aux nouvelles conditions d'engagement des forces.

Le major (Air) GARBAY
secrétaire de session
Signé Philippe GARBAY

Monsieur Hervé MORIN
Ministre de la défense
Signé Hervé MORIN